



Conflit Orange-TF1 : un problème de neutralité ?

Patrick Maillé, Bruno Tuffin

► To cite this version:

| Patrick Maillé, Bruno Tuffin. Conflit Orange-TF1 : un problème de neutralité ?. 2018. hal-01712634

HAL Id: hal-01712634

<https://inria.hal.science/hal-01712634>

Preprint submitted on 19 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conflit Orange-TF1 : un problème de neutralité ?

P. Maillé et B. Tuffin

19 février 2018

Depuis quelques semaines, un conflit fortement relayé dans la presse oppose le groupe de chaînes de télévision TF1 au fournisseur d'accès Internet—incluant la télévision à ses offres—Orange¹. Le problème porte sur le fait que TF1, pour autoriser l'opérateur à retransmettre ses contenus, demande une forte compensation financière qu'Orange refuse pour le moment de payer. Les concurrents d'Orange, eux, semblent avoir accepté.

Ce refus d'Orange suscite beaucoup d'inquiétudes des consommateurs qui ne pourraient plus voir les chaînes du groupe TF1 par Internet, moyen d'accès de plus en plus commun. Le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) a réagi pour « exprimer sa préoccupation et manifester sa disponibilité pour accompagner et faciliter ces discussions, en prenant en compte l'intérêt des téléspectateurs et la situation économique des opérateurs concernés »², indiquant donc se tenir prêt à jouer les médiateurs. Au 19 février 2018, le conflit n'est toujours pas réglé, et Orange n'offre plus à ses abonnés le service de rediffusion en *vidéo à la demande* pour les contenus produits par TF1.

Il nous semble pertinent de placer ce conflit dans le cadre du débat sur la *neutralité du Net*³, qui à notre connaissance n'est pas évoqué dans cette affaire.

Le principe de la neutralité du Net est assez simple : les flux de données naviguant sur Internet devraient bénéficier d'un traitement équitable qui n'aboutisse à aucune discrimination vis-à-vis de l'origine, de la destination, du terminal, ou du type de flux. Le débat a pour origine la pression des opérateurs demandant aux gros fournisseurs de contenus (comme Netflix) de participer au financement des architectures réseaux pour acheminer leur trafic, sous la menace de voir ce trafic coupé ou ralenti. Le principe de neutralité a été imposé en Europe et dans de nombreux pays du monde (même si les Etats-Unis ont récemment pris le chemin inverse⁴).

1. Voir http://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/01/tf1-demande-a-orange-de-cesser-de-distribuer-ses-chaines-faute-d-accorder-une-compensation-financiere-5250200_3234.html ou <https://www.generation-nt.com/tf1-orange-accord-distribution-chaines-free-actualite-1951029.html>

2. <http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/le-csa-pret-a-jouer-le-mediateur-dans-le-conflit-tf1-orange-1368690.html>

3. <https://theconversation.com/neutralite-du-net-le-debat-est-il-bien-pose-1-50615>

4. <http://www.france24.com/fr/20171130-etats-unis-neutralite-net-egalite-numerique-trump-mozilla-internet-fcc>

Les principes de la neutralité du Net visent clairement les opérateurs, mais ne pourrait-on pas appliquer les mêmes règles au conflit entre TF1 et Orange, en les imposant cette fois aux fournisseurs de contenus ? En effet, la télévision étant diffusée sur les réseaux de communication, par le principe de neutralité, pourquoi la destination du trafic (les utilisateurs d'Orange utilisant un téléviseur connecté—les services sont toujours accessibles via un ordinateur, un mobile ou une tablette) est-elle autorisée à être différenciée des autres usagers ? De même, les compensations financières devraient-elles être autorisées selon les mêmes principes ? Il nous paraît important que le débat soit abordé sous cet angle également.

Pour finir, il nous semble intéressant de voir que la pression est inversée entre opérateurs et grands fournisseurs de contenu : alors que le débat sur la neutralité du net est issu des opérateurs souhaitant être rémunérés par les fournisseurs de contenu, c'est maintenant l'inverse. TF1 en est un exemple, mais on peut aussi remarquer que Google/Youtube ou Netflix donnent des notes aux opérateurs, pouvant inciter ces derniers à les favoriser vis-à-vis des petits fournisseurs de contenu pour avoir une meilleure réputation [1].

Références

- [1] Patrick Maillé and Bruno Tuffin. Non-Neutrality Pushed by Big Content Providers. In *14th International Conference on Economics of Grids, Clouds, Systems, and Services (GE- CON'2017)*, Biarritz, France, September 2017.